

ARRÊTÉ n° 2026-DCAT-BEPE-227
du 12 JUIN 2026

abrogeant l'arrêté préfectoral n°2017-DCAT-BEPE-206 du 13 octobre 2017 imposant des prescriptions à la société UEM site de Borny à Metz visant à mettre en œuvre des mesures d'urgence en cas d'épisode de pollution atmosphérique ;

**Société UEM sur le territoire de la commune de Metz – centrale de Metz-Est à Borny
AIOT n°0006201560**

Le préfet de la Moselle
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

- Vu** la directive (UE) 2024/2881 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L.181-14, R.181-45, L.223-1, R.221-1, L.512-20 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- Vu** le décret du 7 octobre 2025 portant nomination de M. Jérôme Seguy, secrétaire général de la préfecture de Moselle, sous-préfet de Metz ;
- Vu** l'arrêté DCL n°2025-A-101 du 27 octobre 2025 portant délégation de signature de M. Jérôme Seguy, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté du 20 août 2014 relatif aux recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé ;
- Vu** l'instruction technique interministérielle du 24 septembre 2014 relative au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 7 avril 2016, modifié par l'arrêté du 26 août 2016 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution dans l'air ambiant ;
- Vu** l'instruction du Gouvernement du 5 janvier 2017 relative à la gestion des épisodes de pollution de l'air ambiant ;

- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2017 relatif à la gestion des épisodes de pollution atmosphérique et au déclenchement des procédures d'information-recommandation et d'alerte ;
- Vu** l'arrêté préfectoral complémentaire n°2017-DCAT-BEPE-206 du 13 octobre 2017, imposant des prescriptions à la société UEM site de Borny à Metz visant à mettre en œuvre des mesures d'urgence en cas d'épisode de pollution atmosphérique ;
- Vu** les déclarations annuelles des émissions atmosphériques entre 2021 et 2024 pour les poussières, les composés organiques volatils et les dioxydes d'azote, de la société UEM pour son site de Metz-Borny ;
- Vu** le rapport du 10 février 2026 de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est ;

Considérant que les émissions de la société UEM pour ses installations de combustion exploitées sur le territoire de la commune de Metz – centrale de Metz-Est à Borny ne font plus partie des plus importantes émettrices à l'échelle régionale pour les rejets à l'atmosphère de poussières ;

Considérant ainsi que la situation ne justifie plus l'application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2017 susvisé ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté préfectoral n°2017-DCAT-BEPE-206 du 13 octobre 2017 susvisé est abrogé.

Article 2 – Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

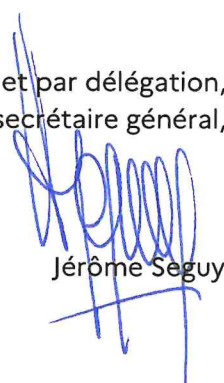
Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 – Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à la société UEM et dont une copie est adressée au maire de Metz.

À Metz, le 12 JUIN 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Jérôme Seguy